



Collombey-Muraz, le 14 mars 2023

Courrier A

Madame
Chantal Vetter
Ch. du Narzon 6a
1893 Muraz

Réponse au postulat du 5.11.2021 intitulé " limiter la pollution lumineuse par une stratégie "Lumière" qualitative", accepté en séance du Conseil général du 14 mars 2022

Traité par : Secrétariat municipal
N/réf. : TUO - mol

Madame la Conseillère générale,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal et dont nous vous remercions.

Par son intermédiaire, vous demandiez à la Municipalité « d'étudier la faisabilité de développer une stratégie "Lumière" qualitative en s'appuyant sur le plan de l'OFEV, et par la suite, de prendre les dispositions nécessaires dans les règlements communaux pour la mise en œuvre de cette stratégie lumière ».

Vous trouvez ci-après, dans le délai réglementaire, la réponse apportée par le Conseil municipal, qui pour rappel n'avait pas combattu le postulat déposé.

Comme vous l'indiquez justement dans votre intervention, la commune de Collombey-Muraz a déjà entrepris d'importants travaux pour assainir son réseau d'éclairages public ces dernières années.

S'appuyant sur les conclusions du Plan Lumière de 2012, le Conseil municipal a décidé de remplacer toutes les sources lumineuses trop gourmandes en énergie ainsi que les luminaires d'ancienne génération, offrant de faibles performances photométriques.

Ainsi, depuis 2012 à ce jour sur les quelques 1180 luminaires des routes communales et cantonales, ce sont près de 1000 d'entre eux qui ont été remplacés, dont environ 800 avec une technologie LED.

D'autre part 25% des éclairages communaux fonctionnent actuellement avec un abaissement nocturne programmé de 25 à 50% de 23h00 à 05h00, voir une extinction nocturne à 100%. Toutes ces mesures ont permis de réaliser de substantielles économies d'énergies, mais également d'atteindre en partie l'objectif de votre postulat, à savoir tendre vers une stratégie « Lumière » qualitative et pas uniquement quantitative.

Avec vous, le Conseil municipal est conscient que les enjeux liés à l'éclairage public dépassent le cadre de l'économie de l'énergie et que les lumières de rues peuvent avoir des effets non-négligeables sur la faune, la flore et l'être humain. L'Exécutif souhaite donc poursuivre sur la voie initiée.

C'est pourquoi il a proposé, dans le cadre du budget 2023, un montant spécifique pour l'établissement d'un nouveau « Plan lumière », avec l'intégration de considérations qui sortent du cadre purement technique, concrétisant ainsi sa volonté de poursuivre vers cet objectif également qualitatif que vous appelez de vos vœux (voir compte 6150.3132.50 – Fr. 40'000).

L'appel d'offres est actuellement en cours et le mandat sera attribué prochainement.

Sur la base des conclusions de l'étude à venir, le Conseil municipal pourra poursuivre le développement de sa vision stratégique en matière d'éclairage de rues et définir ses priorités, en intégrant également le critère qualitatif.

En espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations distinguées.

Olivier Turin
Président



Laurent Monnet
Secrétaire municipal



Copie : Monsieur José Sotillo, Président du Conseil général

Commune de Collombey-Muraz
Rue des Dents-du-Midi 44 / CP 246
CH – 1868 Collombey
Tél. : +41 (0)24 473 61 61

Email : commune@collombey-muraz.ch
www.collombey-muraz.ch
Twitter : @collombey_muraz

